



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
ENDATE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en présence du public, à la suite de la levée des règles de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, par le décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, en séance filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct pour respecter la publicité des débats en application de l'article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogé jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10, IV), son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD,

Absents excusés : Mme Sophie MARVIN pouvoir à Mme. Sonia BRAU, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Audrey SAULGRAIN pouvoir à M. Joseph SAMAMA.

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf. : 2022/07/8 - OBJET : Convention d'utilisation d'un local avec le Secours Populaire Français au 31 bis, rue Danielle Casanova.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un local au profit d'une collectivité territoriale proposé à la commune par l'Immobilière 3F pour la mise à disposition d'un local au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 31 bis, rue Danielle Casanova et destiné exclusivement à l'usage du Secours Populaire Français, en lieu et place du local sis 2, rue Pierre Courtade utilisé jusqu'à ce jour par cette association,

Vu le projet de contrat à intervenir fixant les conditions d'utilisation de ce nouveau local par l'association susmentionnée, dont la date d'effet proposée est le 1^{er} août 2022.

Considérant qu'il convient de fixer les conditions d'utilisation par Le Secours Populaire Français (Comité de Saint-Cyr-l'École et de Fontenay-le-Fleury) du local susvisé mis à cet effet à la disposition de la commune par l'Immobilière 3F, afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-l'École,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

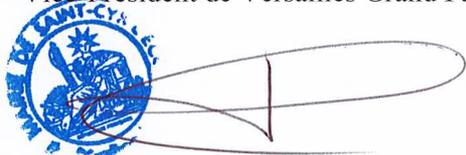
DELIBERE

Article unique : Habilité à l'unanimité le Maire à conclure avec Le Secours Populaire Français (Comité de Saint-Cyr-l'École et de Fontenay-le-Fleury) la convention ci-annexée, autorisant l'utilisation par ce groupement, à titre gratuit, d'un local au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 31 bis, rue Danielle Casanova en lieu et place du local sis 2, rue Pierre Courtade utilisé jusqu'à ce jour par cette association, afin de lui permettre de poursuivre ses activités sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-l'École.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **13 JUIL. 2022**
et par publication en ligne le : **13 JUIL. 2022**

Saint-Cyr-l'École,
le : **13 JUIL. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand
Parc

